

Millau, le 29 septembre 2016

Communauté

*Note à l'ensemble de la
Communauté Educative*



NDS : Proviseur

OBJET : Accès aux lycées

Depuis le 13 novembre 2015 des mesures de sécurité renforcées sont prévues dans le cadre du Plan concernant les Etablissements Scolaires.

Ces nouvelles mesures ont trois objectifs :

- Assurer la fermeture des établissements,
- Limiter la présence d'élèves aux abords des établissements,
- Accroître la surveillance sur les allées et venues dans les établissements.

Une série de mesures ont été prises l'année dernière, elles sont toujours en vigueur et seront renforcées à compter du mardi 4 octobre.

1. Pour les personnels de l'établissement :

L'accès des véhicules est toléré mais le portail « véhicules » situé au bas du Restaurant d'Application devra être maintenu fermé en dehors des horaires de « grand passage » : 7h30/8h15 – 11h45/12h30 – 13h45/14h15. **En dehors de ces plages d'ouverture surveillée, l'ouverture « véhicules » du portail se fera uniquement à l'aide des badges distribués aux ayants droits, l'accès par code ne sera plus possible.**

1. Pour les élèves:

- 1) L'accès élèves (portail principal) ne sera ouvert sous surveillance qu'aux moments d'entrées et sorties (début/fin des cours) : 7h30/8h05 – 8h50 /9h05 – 9h50/10h05 – 10h50 /11h05 - 11h50/14h05 (présence permanente d'un surveillant sur cette plage horaire) – 14h50/15h05 – 16h50/17h05 – 17h50/18h05.
- 2) Afin de fluidifier la circulation des élèves et d'éviter les attroupements aux abords du portail principal, les élèves déposés par le bus à l'arrêt situé sur le rond-point entreront dans l'établissement par le portillon rue de Naulas.
- 3) Pour les élèves internes participant à des activités en soirée, l'accès à l'établissement se fera uniquement par le portillon rue de Naulas.
- 4) Pour les élèves participant aux activités UNSS en soirée, les professeurs accompagneront les élèves en groupe jusqu'au portail « véhicules » et donneront l'accès à l'établissement grâce au code qui leur aura été fourni.
- 5) **Le stationnement des véhicules automobiles appartenant à des élèves est interdit à l'intérieur de l'établissement, le parking extérieur doit permettre ce stationnement.**
- 6) **Enfin, je rappelle que l'accès par le « portail véhicules » est interdit aux élèves.**

Pour les visiteurs :

L'accès à l'établissement des véhicules particuliers autres que ceux du personnel est interdit. Les personnes qui souhaitent accéder au lycée doivent soit se présenter au portail principal et se faire connaître au personnel de surveillance présent, soit lorsque ce portail est fermé se présenter au portail « véhicules » (vert) et sonner à l'accueil de l'établissement qui après vérification donnera l'accès.

Des modalités particulières d'accès (section hôtelière...) seront communiquées directement aux intéressés.

Le Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée va entreprendre dans les semaines qui viennent un travail important de sécurisation du site. Ce travail se concrétisera par le renforcement des clôtures extérieures de l'établissement, l'installation de caméras de surveillance et de visiophones aux accès principaux de l'établissement et la mise en place de portillons sécurisés pour l'accès des élèves.

Ces portillons, en dehors des heures d'ouverture seront actionnés par l'usage de la Carte Jeune distribuée par le Conseil Régional.

Afin d'éviter les désagréments liés à la fermeture de l'établissement (en cas de retard notamment), j'invite donc tous les élèves à faire la demande d'attribution de la carte jeune (voir auprès des Vies Scolaires).

Ses dispositions doivent concourir à une amélioration durable des conditions de sécurité dans l'établissement elles doivent donc être comprises et acceptées par tous.

Le Proviseur,

Pierre PAPIEN

Dest. :

Parents d'élèves- Tous les personnels